



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 81725

Texte de la question

Mme Martine Carrillon-Couvreur attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la question de la suppression comme cours obligatoire de l'histoire et de la géographie pour les sections scientifiques en classe de terminale. En outre, elle s'étonne que les sections STI-STL n'ont jamais la possibilité de voir délivrer cette matière en terminale. L'histoire et la géographie sont deux matières d'enseignements essentielles dans un cursus scolaire parce qu'elles permettent de donner aux élèves, futurs citoyens, les clefs pour intégrer les grandes problématiques nationales et internationales. Ces deux matières sont importantes dans un monde en constante évolution, où les problématiques climatiques, économiques, conflictuelles et historiques ne peuvent être connues que par l'apprentissage de connaissances que l'histoire et la géographie dispensent. Aussi, elle s'interroge sur le sens de cette réforme et demande l'instauration obligatoire de ces deux matières à l'ensemble des classes de terminale. Elle lui demande de bien vouloir lui indiquer son sentiment sur cette question.

Texte de la réponse

La réforme du lycée mise en oeuvre depuis la rentrée 2009-2010 a prévu deux innovations majeures : un accompagnement personnalisé de deux heures pour tous les élèves de la seconde à la terminale et une orientation plus progressive et réversible, qui permet des corrections de trajectoire. Dans la voie générale, pour atteindre ces objectifs, il fallait que la spécialisation intervienne plus progressivement, afin de permettre, encore en classe de première, des changements de parcours pour les élèves qui exprimeraient le souhait de changer de série. Cela supposait une évolution de l'organisation pédagogique du lycée. La classe de seconde, classe de détermination, est ainsi essentiellement consacrée aux enseignements généraux, tout en permettant d'explorer deux disciplines ou champs disciplinaires nouveaux, contre un seul auparavant. La classe de première, tout en amorçant un début de spécialisation, est bâtie sur un tronc commun d'enseignements généraux. Avant la réforme, les élèves de première S suivaient 2 heures 30 de cours d'histoire-géographie par semaine, alors que les élèves de première ES et de L suivaient quatre heures de cours, les programmes et les horaires étant différents. Avec la réforme, à la rentrée prochaine, les élèves de première suivront tous quatre heures d'histoire-géographie par semaine, et les programmes seront identiques. Ainsi, l'histoire et la géographie font désormais partie des disciplines fondamentales communes à tous les élèves de première générale. L'intégration de l'histoire-géographie dans le tronc commun consacre en réalité ces disciplines comme un pilier de notre système éducatif, reconnaissant en cela leur contribution essentielle à la transmission d'une culture humaniste. En classe terminale, les élèves des séries ES et L bénéficieront dorénavant d'un enseignement renouvelé d'histoire-géographie, pour leur permettre de découvrir et d'acquérir les méthodes et les outils qui leur seront utiles dans l'enseignement supérieur. Pour les élèves de la série scientifique qui, par goût ou par cohérence avec leur projet d'orientation, souhaiteraient poursuivre cet enseignement, une option facultative de deux heures en histoire-géographie sera proposée en terminale. Rénovées pour être plus attractives et favoriser la poursuite d'études, les séries technologiques doivent permettre de découvrir de nouvelles matières liées à un domaine technique et dispenser de manière équilibrée enseignements généraux et enseignements technologiques. Comme pour le français, la rénovation a maintenu, en histoire-géographie, le passage anticipé de l'épreuve de baccalauréat en

classe de première. Les nouveaux programmes applicables à la rentrée prochaine dans les séries STL, STI2D et STD2A ont pour objectifs de faire bénéficier les lycéens des apports de ces disciplines en matière de formation intellectuelle, de culture générale, mais aussi, et c'est une nouveauté, d'éducation civique ; ces programmes ont reçu un avis favorable du Conseil supérieur de l'éducation lors de sa séance du 9 décembre 2010.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Carrillon-Couvreur](#)

Circonscription : Nièvre (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81725

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juin 2010, page 6840

Réponse publiée le : 16 août 2011, page 8846